



Communiqué

Lausanne obtient le label Numérique Responsable niveau 2

La Ville de Lausanne obtient, dans le prolongement du Plan Climat, le label Numérique Responsable de niveau 2. Première ville de Suisse à l'obtenir, la Ville de Lausanne souligne ainsi son engagement dans la réduction de son impact numérique. La labellisation se base sur l'empreinte numérique actuelle de la Ville et évalue également l'engagement communal et les mesures prises sur trois ans.

Dans le but de concrétiser les orientations du Plan Climat et du Plan de Législature et de fixer des objectifs mesurables, le Service d'organisation et d'informatique de la Ville s'est rapproché de [l'Institut du Numérique Responsable suisse](#) et a opté pour le label Numérique Responsable. Le label a notamment pour objectif de valoriser et garantir la crédibilité des démarches numériques responsables. Au travers de cinq axes majeurs et de différents plans d'action, le label permet de structurer la démarche d'amélioration continue sur une période de trois ans, y compris via un audit intermédiaire après dix-huit mois.

Première ville de Suisse à obtenir le label Responsable Numérique de niveau 2, la Ville de Lausanne s'engage à poursuivre la réduction de son empreinte numérique sur le long terme. Les défis environnementaux qui accompagnent les transformations numériques sont importants et croissants. C'est pourquoi le numérique représente l'un des 12 domaines structurant le Plan Climat présenté et adopté en 2021. Une dizaine d'initiatives relatives à l'abaissement de l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication y sont regroupées. L'obtention du label permet de suivre et évaluer cet engagement.

« L'obtention de ce label matérialise la volonté politique de la Municipalité, motive l'administration et nous met toutes et tous au défi de respecter nos engagements », commente Natacha Litzistorf, conseillère municipale.

Une vingtaine d'actions ont été définies, évaluées et projetées sur les trois prochaines années dans le but de baisser et maîtriser l'empreinte numérique. La labellisation encourage à englober l'incidence sociétale et les aspects inclusifs dans les actions mises en place. Ci-dessous quelques initiatives représentatives des engagements de la Ville de Lausanne dans le cadre du label Numérique Responsable de niveau 2:

- Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres et contrats en lien avec les services numériques (matériels, logiciels, consommables...);
- Etablir des conditions et règles permettant de limiter les impacts liés à l'utilisation des équipements informatiques;
- Permettre de récupérer les équipements inutilisés, périmés ou hors d'usage pour les orienter vers des filières de valorisation, en favorisant le don ou le reconditionnement pour des associations;
- Développer la revalorisation d'équipements mobiles (téléphones, tablettes, etc.) afin de les reconditionner via un partenaire local ou, si l'appareil ne peut être réparé, revalorisé au travers de ses composants via une association;
- Réaliser des prestations numériques de service public adaptées aux populations utilisatrices, y compris aux personnes souffrant d'un handicap ou d'illectronisme;

Plus d'information sur la page dédiée au numérique de la ville :

<https://www.lausanne.ch/portrait/carte-identite/lausanne-et-la-transformation-numerique.html>

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 25 avril 2023